VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18.12.2014

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J, Denis G, Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N, Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Jadoul C, Directrice générale ff.

Absent et excusé : M. Mathieu J, Directeur général

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. **P.V. de la séance du 20.11.2014**

Par 16 oui et 1 abstention (M Istace), approuve le PV du 20.11.2014.

M. Collard, Directeur financier, entre en séance.

CPAS

2. **Budget CPAS 2015**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Istace, Mmes Maqua, Georges, Lemmens), approuve ce budget dont les résultats sont :

Service ordinaire

. recettes ordinaires	5.508.241,04 €
. dépenses ordinaires	5.508.241,04 €
. intervention communale	1.331.454,22 €

Service extraordinaire

. recettes extraordinaires	30.600,00 €
. dépenses extraordinaires	30.600,00 €
. boni	0 €

Comptabilité

3. **Budget communal 2015**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Istace, Mmes Maqua, Georges, Lemmens), approuve le budget ordinaire comme suit :

Recettes	12.259.934,09 €
Dépenses	11.620.802,00 €
Boni	**639.132,09 €**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Istace, Mmes Maqua, Georges, Lemmens), approuve le budget extraordinaire comme suit :

Recettes	4.212.309,49 €
Dépenses	4.171.225,00 €
Boni	**41.084,49 €**

M. Collard, Directeur financier, quitte la séance.

4. **Tarification de la fourniture de l'eau de la distribution publique et de la redevance du compteur d'eau**

Par 9 oui, 8 non (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Istace, Mmes Maqua, Georges, Lemmens), approuve cette tarification comme suit :

Taux hors TVA :

- C.V.D. 2,1200 € / m³
- C.V.A. 1,935 €/ m³
- Fonds social de l'eau 0,0125 €/ m³

Détail du calcul :

- Redevance compteur : (20 X CVD) + (30 X CVA) = 100,45 €/ an
- Consommations de 0 à 30 m³ : 0,5 X CVD = 1,0600 €/m³
- Consommations de 30 à 5000 m³ : CVD + CVA = 4,0550 €/m³
- Consommations supérieures à 5000 m³ : (0,9 X CVD) + CVA = 3,8500 €/m³
- Fonds social : consommations totales à 0,0125 €/m³

Fabrique d'Eglise

5. **Budget 2015 des F.E. de Noirefontaine, Les Hayons, Vivy, Dohan.**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Istace, Mmes Maqua, Georges, Lemmens), émet un avis favorable sur ces budgets dont le montant de l'intervention communale est défini comme suit :

- Noirefontaine : 0 €
- Les Hayons : 0 €
- Vivy : 9.062,09 €
- Dohan : 0 €

S.R.I.- P.I.T.

6. **Consignes relatives à l'organisation d'évènements particuliers : ratification**

Par 14 oui et 3 abstentions (MM Adam, Gobert, Dachy), ratifie les consignes relatives à l'organisation d'événements particuliers : grand feu, carnaval, fête foraine, chapiteaux et tentes et installation temporaire au gaz.

Convention

7. **Programme de coopération internationale communale (programmation 2014-2016) – convention spécifique de partenariat : approbation**

Par 16 oui et 1 abstention (M Dachy), approuve cette convention.

M. Arnould quitte la séance.

Urbanisme

8. **Urbanisme : permis d'urbanisation à Les Hayons : cessions gratuites par les Consorts Coulon en faveur de la Ville de Bouillon** :
   - la zone de voirie d'une contenance globale de 05 ares 19 ca (le nouvel alignement et la création de l'aire de retournement) à prendre dans la parcelle sise à Les Hayons, cadastrée 5° division, Section A n°852C et à incorporer dans le domaine public comme stipulé dans le plan masse du permis d'urbanisation du 05 octobre 2014
   - l'aire de retournement d'une contenance globale de 99 ca à prendre dans la parcelle sise à Les Hayons, cadastrée 5° division, Section A n°854B et à incorporer dans le domaine public comme stipulé dans le plan masse du permis d'urbanisation du 05 octobre 2014, cessions pour cause d'utilité publique.

A l'unanimité, approuve ces deux cessions gratuites.

M. Arnould entre en séance.

Travaux

9. **Acquisition de décorations lumineuses de Noël supplémentaires : approbation de la dépense.**

A l'unanimité, approuve cette dépense d'un montant de 5.945,94 €.

10. **Développement des énergies renouvelables - Réseau de chaleur, convention-faisabilité 2014 : révision des répartitions de différents subsides : approbation.**

Par 16 oui et 1 abstention (M. Dachy), approuve cette révision.

11. **Mise en conformité d'électricité et travaux de menuiserie à la salle « Le Cerf » à Mogimont : approbation du CSC.**

A l'unanimité, vote ce CSC au montant estimatif de 33.650,10 €.

Il est 22H12. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 03 février 2015.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff., le Bourgmestre,